

COMMUNE de HAUT VALROMEY

DEPARTEMENT de l'AIN

ARRETE : AR_2023_020

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS pour le Marché aux Fleurs dimanche 21 mai 2023 organisé par ANIM O VALROMEY

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212.1 et L 2212.2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3331.1 et L 3334.2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2010 pris en application de l'article L 3335.1 du code de la santé publique ;

Considérant que toute ouverture de débit de boissons établi à l'occasion d'une manifestation organisée par une association est subordonnée à l'autorisation préalable du maire ;

Considérant l'organisation :

- d'une buvette à l'occasion du marché aux fleurs le dimanche 21 mai 2023 à Hotonnes HAUT VALROMEY par l'association Anim'O Valromey dont le siège social est à HAUT VALROMEY (Ain) ;

Considérant la demande en date du 02 mai 2023 formulée par Monsieur Bernard DALIN, domicilié Les Bergonne, Les Plans d'Hotonnes à HAUT VALROMEY (01260), agissant en qualité de Président de l'association Anim O Valromey

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'association Anim'O Valromey est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3 à l'occasion du

- Marché aux fleurs qui aura lieu le dimanche 21 mai 2023 de 09h00 à 13h00 sur la place d'Hotonnes - 01260 HAUT VALROMEY
- groupe 1 : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;
- groupe 3 : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 2 : Aucune boisson alcoolisée ne devra être servie aux mineurs.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis à la brigade de gendarmerie de HAUTEVILLE-LOMPNES.

Haut Valromey, le 02 mai 2023
Le Maire, Bernard ANCIAN.

